



Mandat syndic de copropriété échu

Par **bmarieb**, le **27/12/2018** à **15:27**

Bonjour,

Notre dernière AG a eu lieu le 13 juin 2017 et son mandat prenait fin le 12 décembre 2018. Depuis nous n'avons eu aucune AG malgré nos demandes répétées au syndic. Nous souhaitons en juin 2018 changer de syndic pour nos réponses à nos demandes et avons envoyé un courrier RAR à notre syndic stipulant cette demande et la convocation d'une AG. Toujours aucune réponse du syndic. Nous sommes aujourd'hui le 27 décembre 2018 et je reçois un appel de fonds datant du 18 décembre 2018.

Deux questions :

- Comment procéder dans notre situation pour passer à un nouveau syndic?
- Le syndic n'étant plus sous mandat, est-il dans la légalité de continuer à nous envoyer des appels de fonds? et quels recours avons nous?

Merci par avance de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **27/12/2018** à **16:01**

Bonjour,

Demandez à votre Conseil Syndical de Copropriété (copropriétaires régulièrement élus par l'A; G;) de convoquer une Assemblée générale extraordinaire selon les formes et délais prescrits. Cette A. G. E. aura, à son ordre du jour :

- le changement de syndic
- et des devis de différents syndics professionnels devront y être joints.